



Communiqué de presse du mardi 5 mai 2020

Covid-19 : reconnaissance comme maladie professionnelle et demande du statut de Pupilles de la Nation pour les enfants des morts en service

La France, le monde, sont en lutte contre la pandémie de Covid-19. Monsieur le Président Macron a même utilisé le mot de « guerre ».

Les soignants, tous les soignants, se sont engagés sans hésitation dans cette lutte, malgré le manque criant de moyens. D'autres catégories socio-professionnelles aussi ont collaboré dans ce combat, moins visibles mais avec un rôle tout aussi important pour la vie de chacun de nos concitoyens.

Certains ont été atteints, certains le sont encore, certains en garderont des séquelles, certains en sont morts.

Nos pensées vont à ceux qui nous ont quittés, à leur famille, à leurs proches mais aussi à celles et ceux qui luttent contre cette maladie et à toutes les personnes qui sont engagées dans cette lutte.

Au-delà de leur reconnaissance et de leur prise en charge en maladie professionnelle, la France se doit d'assurer l'avenir des enfants de ceux qui sont morts au service des autres en leur accordant le statut de Pupilles de la Nation.

Contacts presse

Dr Jacques Trévidic
Président APH
06 60 44 39 20

Dr Jean-Paul Hamon
Président FMF
06 60 62 00 67

Dr Emanuel Loeb
Président JM
06 50 93 64 60

Dr Philippe Vermesch
Président SML
06 09 55 77 24

Dr Christian-Michel Arnaud
Président SNARF
06 82 99 15 35

Justin Breyse
Président ISNI
06 50 67 39 32

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



FMF
Fédération des Médecins
de France



**JEUNES
MEDECINS.FR**

ISNI+
InterSyndicale Nationale des Internes



Snarf

Syndicat national des
anesthésistes réanimateurs
de France